
TOUJOURS PAS DE DIALOGUE SOCIAL À ICT FRANCE

Au vu du peu de dialogue social pratiqué par la direction France d'ICT, notre syndicat a souhaité alerter la direction italienne du groupe afin de faire le point sur la situation de blocage que nous rencontrons dans notre entreprise et de vérifier que l'attitude fermée de notre direction ne découlait pas d'une stratégie du groupe.

Les réponses de la direction du groupe a été très positive et les échanges avec les délégués, cordiaux et constructifs, ont plutôt démontré une volonté partagée d'aller vers un dialogue social efficace et d'une volonté de négocier par consensus plutôt que par affrontement systématique.

La CGT ICT s'est donc rendue aux négociations sur l'accord de mise en place du Conseil économique et social (CSE) au sein de l'entreprise ICT France confiante dans l'état d'esprit de notre direction après les assurances données par la direction italienne.

Force est de constater que le discours, coté français, n'a pas changé et que nous sommes bien loin des pratiques sociales italiennes ! La frontière de la langue sans doute...

En effet, alors que la CGT fait constamment des efforts pour entendre les positions de la direction et d'ajuster ses revendications en ce sens, nos patrons continuent dans la surenchère et la provocation en nous présentant un règlement CSE qui n'a rien à voir avec nos demandes :

- Pas de réponse à notre demande d'un suppléant par section syndical pour assister aux réunions CSE ;
- Pas d'augmentation du budget des œuvres sociales ;
- Mise en place d'un règlement intérieur qui dépend directement du comité de direction (CODIR) afin de garder l'emprise sur le fonctionnement du CSE ;
- L'obligation de subir la présence d'un membre du CODIR lors de nos réunions sur fonctionnement du CSE (formations, billetteries, achat de fourniture...) afin de bloquer notre indépendance dans la réalisation des missions pour lesquelles vous nous avez mandaté ;
- Etc.

La seule concession faite par nos interlocuteurs (Merci patron ! 😊), c'est d'accepter de mettre en place une instance CSSCT (obligation légale !) avec seulement trois délégués. Évidemment, un des membres prévu par la direction est issu du 2^{ème} collège et, comme par hasard, est proche (très proche !) d'un membre du Comité directeur...

À quand la nomination du directeur d'ICT en qualité de secrétaire général syndicat CGT ICT ?!

La CGT ICT refuse de continuer à participer à ce marché de dupes et exige que la direction d'ICT France revienne à la table des négociations avec de meilleures intentions et un état d'esprit constructif.

La CGT ICT rappelle au comité de direction que les conditions de travail se dégradent : lignes à l'arrêt à cause du manque de maintenance et d'organisation du travail ; baisse de l'efficacité créée par la mauvaise gestion et le manque d'organisation des ateliers.

L'intéressement n'est plus un moteur de productivité car, malgré les efforts et l'abnégations consentis par les salariés de l'entreprise pour contribuer à la richesse produite, cet intéressement ne suffit plus à faire oublier l'échec de la politique sociale de la direction.

Notre organisation syndicale demande à ses adhérents et à tous les salariés de l'entreprise à se tenir prêt à réagir afin que la direction prenne au sérieux les Instances représentatives du personnel et respecte les représentants élus des salariés.

Pannes, le 13 décembre 2019